

NOTE D'ENQUETE

AUVERS (43) 17.08.1980

1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « D » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas d'observation anciennement nommé PINOLS (43) 1980 fait partie de cas classés « D » par le GEPAN.

2 – DESCRIPTION DU CAS

Le 17 août 1980 vers 22h00, deux personnes situées à la Maison forestière du Mont Mouchet (commune d'Auvers, Haute-Loire) sont intriguées par la présence d'une masse lumineuse dans le ciel, au-dessus de l'horizon. Après avoir observé l'objet pendant quelques minutes, ces deux personnes décident de prendre une voiture pour observer le phénomène de plus près. Se dirigeant vers Clavières (Cantal), ils voient toujours le PAN, qui semble les suivre. Prenant peur, ils font demi-tour. Le PAN semble toujours les suivre pendant un kilomètre, avant de disparaître.

La gendarmerie a mené une enquête détaillée sur place quelques jours plus tard, ne trouvant « aucune trace ».

3 – REEXAMEN DU CAS

La description des lieux d'observation est précise, et permet de reconstituer facilement le trajet suivi par les témoins avec Géoportail (Figure 1).

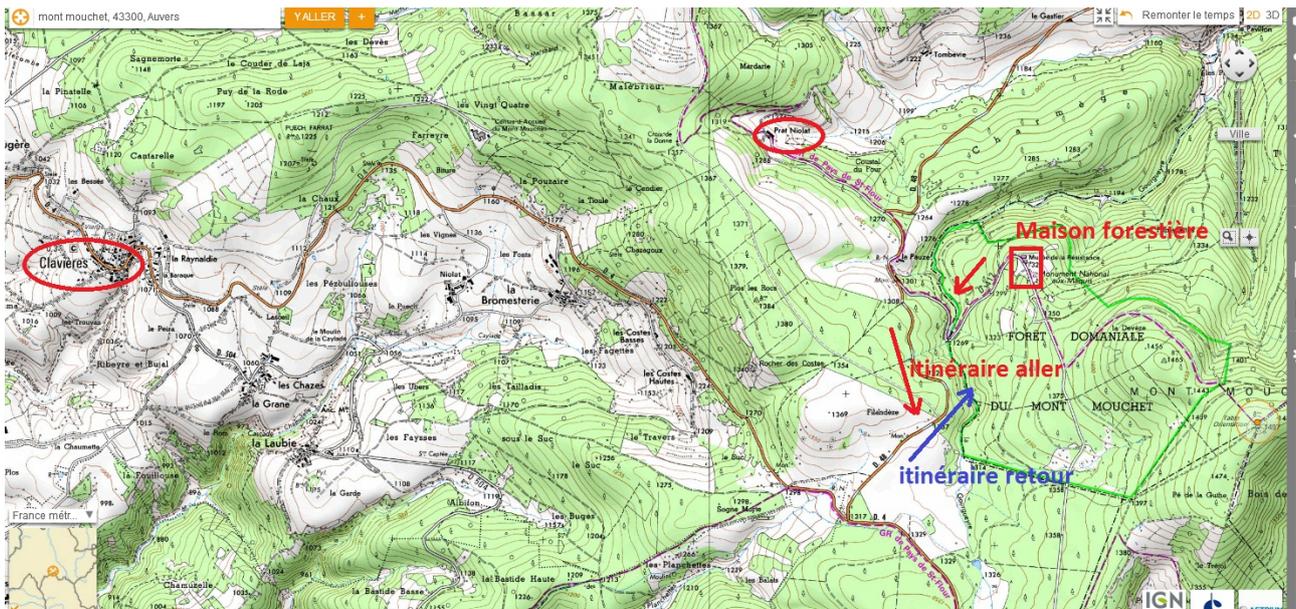


Figure 1 : reconstitution des lieux d'observation (image : Géoportail). Les noms des repères sont entourés en rouge.

Les deux témoins sont présents à la Maison forestière du Mont-Mouchet (altitude 1324 m, faisant face au Monument National de la Résistance) quand ils aperçoivent le PAN « dans le ciel en direction de l'ouest », « au dessus des sapins ».

Il y a une divergence dans la description du PAN par les témoins :

- le premier décrit le PAN tout d'abord comme « trois sources lumineuses » ayant « une forme apparemment cylindrique »
- le second décrit le PAN comme étant un objet unique, ayant « la forme d'un grand croissant vertical ».

D'après les deux témoignages, l'objet observé est très lumineux.

Après avoir observé le PAN aux jumelles, ils décident de prendre une voiture pour voir le phénomène de plus près. Ils empruntent la route forestière reliant la Maison forestière à la D48, en direction de la ferme de Part-Niollat et de Clavières. Cette direction nous confirme que le PAN était bien situé vers l'Ouest.

Peu après leur départ, au bout de 300 m, ils aperçoivent de nouveau le PAN. L'objet est décrit par les deux témoins comme étant unique, « en forme de croissant » et très lumineux. Le PAN semble se diriger à grande vitesse vers le plateau de Clavières.

Arrivés à l'embranchement de la D48, les deux témoins prennent la direction de Clavières, sur environ un kilomètre. Le PAN semble les suivre, sur leur droite, ce qui correspond effectivement à l'Ouest.

Prenant peur, les deux témoins décident de faire demi-tour et de rentrer à la Maison forestière. Le PAN semble les suivre de nouveau pendant un kilomètre, avant de disparaître.

Il ressort des deux témoignages que le PAN était visible vers l'Ouest : direction de Clavières, PAN présent sur le côté droit de la D48.

Les données météo sont fragmentaires. La station météo la plus proche ayant conservée des archives en date du 17 août 1980 est celle d'Aurillac, distante de 74 km. A 20h00 TU (22h00, heure légale), le ciel était a priori clair, avec une bonne visibilité, de 10 km. Aucune pluie n'est enregistrée (Figure 2).

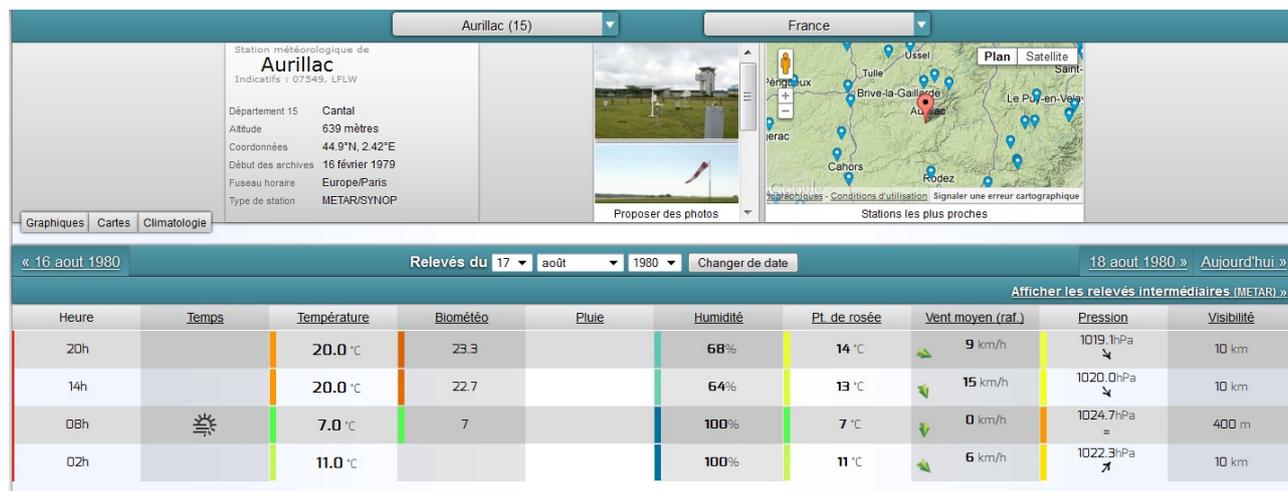


Figure 2 : données météo pour Aurillac, le 17 août 2010 (image : Infoclimat)

Ces données sont confirmées à la fois par les témoins et la gendarmerie : « le ciel était dégagé, le vent ne s'était pas manifesté et la journée avait été chaude », « au moment de cette apparition, le ciel n'était pas couvert et pendant la journée du 17 août 1980, il avait fait beau temps », « au cours de la nuit du 17 au 18 août 1980, le ciel était dégagé et il avait fait une chaude journée ».

4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Une hypothèse envisagée : l'observation astronomique.

La longueur du temps d'observation (plusieurs minutes), ainsi que le fait que le PAN semble suivre les automobilistes (boule suiveuse) évoquent l'observation d'un phénomène astronomique. De même, le temps décrit comme clair par les témoins est cohérent avec une telle observation.

Une vérification via Stellarium pour le Mont Mouchet (coordonnées : 44°58'32" Nord, 3°22'22" Est) pour le 17 août 1980 à 22h00 montre la présence de la Lune dans le secteur de ciel observé, à une hauteur d'une vingtaine de degrés angulaires (Figure 3).



Figure 3 : Stellarium – cartographie du ciel de l'observation + apparence de la Lune

Par bien des aspects, l'observation de la Lune est parfaitement cohérente avec ce cas :

- la Lune, à l'Ouest-Sud-Ouest, est globalement dans la direction indiquée par les témoins (incertitudes comprises)
- la hauteur angulaire, d'une vingtaine de degrés, est cohérente avec le fait que le PAN soit observé juste au-dessus des sapins (présence d'un relief important)
- le PAN est décrit comme très brillant : « rayons lumineux intenses », « près de cet objet, on y voyait comme en plein jour ».
- les couleurs du PAN sont parfaitement cohérentes avec celle de la Lune : « couleur blanchâtre », « jaune vif orange », « couleur jaune »
- surtout, la forme du PAN colle parfaitement avec la phase de la Lune ce jour-là : « forme de croissant », « grand croissant vertical ». Comme le montre la Figure 3, la Lune était alors à la veille du Premier Quartier, et son croissant très épais était en position verticale.

L'apparence du PAN sous forme de trois objets dans l'observation initiale peut s'expliquer soit par la présence de la Lune vue à travers les arbres, soit par la présence éventuelle d'un banc de brume nocturne, le taux d'humidité étant assez important (68% à Aurillac) : autant de facteurs pouvant déformer l'apparence visuelle de la Lune.

Il faut également noter que le PAN paraît mobile quand les témoins sont en mouvement, et fixe

quand les témoins sont arrêtés : cela est cohérent avec une méprise astronomique (boule suiveuse).

De plus, il faut souligner l'état de choc des témoins, effrayés et apeurés par leur observation : « j'ai pris peur », « j'ai invité mon camarade XXX à passer la nuit chez moi, car nous n'étions pas très rassurés » (T1) ; « mon camarade n'a pas voulu me laisser repartir seul » (T2).

Il faut également noter la fatigue, tant physique qu'oculaire après une journée chargée, et une conduite de nuit.

Bien que le ciel soit clair, les témoins ne mentionnent pas la Lune, alors qu'elle était dans l'axe qu'ils indiquent. La très grande cohérence entre la position vraie de la Lune et la localisation et la description fournies par les témoins ne laisse guère de doute sur la méprise.

Un détail peut néanmoins être en contradiction avec une méprise avec la Lune : à la fin de leur observation, les deux témoins disent que le PAN est parti vers l'Est. Cette apparente contradiction peut cependant s'expliquer : à ce moment de l'observation, les deux témoins sont paniqués. Une banale confusion entre l'Est et l'Ouest est donc tout à fait possible. De plus, aucun détail fourni ne vient confirmer cette direction prise par le PAN.

5 – CONCLUSION

Ce cas est consistant (2 témoins), la description du lieu d'observation et du PAN observé est assez précise. La sincérité et la crédibilité des témoins n'ont jamais été mises en doute.

Le phénomène décrit présente beaucoup de caractéristiques communes (durée d'observation, forme, taille, couleur...) avec un objet astronomique connu : la Lune au coucher.

De plus, la Lune était bien présente dans la zone du ciel observée alors que les témoins n'en font pas mention.

Ce n'est pas la perception visuelle des témoins qui est en cause, mais l'interprétation que les témoins font de leur observation à travers leur ressenti (fatigue, inquiétude et peur).

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas d'étrangeté faible est classé comme PAN A, observation liée avec une méprise de la Lune.